



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Regime de rattachement

Question écrite n° 42097

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre de l'economie et des finances s'il peut preciser, par un tableau comparatif, a la representation nationale les principales caracteristiques des regimes obligatoires de retraite (regime general et regimes speciaux) pour les annees 1992 a 1995. Cela notamment quant aux differences de traitement des ayants droit a ces regimes : duree et taux des cotisations ouvrieres et patronales, age de liquidation des pensions, taux des pensions, bonification d'anciennete, etc ; le montant des diverses ressources exterieures : subventions de l'Etat, participation des entreprises ou des etablissements publics, produits des recettes fiscales affectees, etc.

Texte de la réponse

Le tableau I etablit une comparaison entre les differentes caracteristiques du regime general d'assurance vieillesse des travailleurs salaries et les principaux regimes speciaux de retraite de 1992 a 1995. Cependant, il convient de rappeler que les retraites servies par le regime general et le regime special de retraite des mineurs sont obligatoirement assorties de prestations attribuees par un ou plusieurs regimes de retraites complementaires : association des regimes de retraite complementaire (ARRCO) (cadres et non cadres), association generale des institutions de retraite des cadres (AGIRC) (cadres) ou institution de retraite complementaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivites publiques (IRCANTEC) (agents non titulaires de l'Etat ou des collectivites territoriales). Les montants des principales ressources externes du regime general et des principaux regimes speciaux de retraite figurent dans le tableau II. Les tableaux I et II precites seront adresses directement a l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42097

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 1996, page 4337

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5398